

LEO

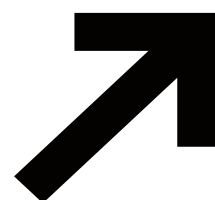
UR | UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION



UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE
DES ÉTUDES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021





* UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

*Vu la délibération de la commission de la formation
et de la vie universitaire du 01/09/2020*

UEO



UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

CHAMPS :

- Sciences, Technologies et Santé en Environnement Tropical (STSET)
- Cultures, Territoires et Sociétés Plurielles dans l'Océan Indien (CTSPOI)

DIPLÔME :

Licences générales de la nouvelle offre de formation (NOF) de l'Université de La Réunion au titre de l'année universitaire 2020-2021

NIVEAU(X) :

- 1^{ère} année
- 2^{ème} année
- 3^{ème} année

RÉGIME :

- Formation initiale
- Formation continue

MODALITÉS:

- Présentiel
- Distanciel
- Hybride
- Alternance

CONTACT DES RÉFÉRENTS À L'ÉCHELLE DE L'ÉTABLISSEMENT

CAMPUS NORD : ueo-nord@univ-reunion.fr

CAMPUS SUD : ueo-sud@univ-reunion.fr

GESTION PÉDAGOGIQUE

cf. la structure porteuse de l'UEO

Pour plus d'informations et pour connaître les spécificités,
retrouvez le catalogue en ligne des UEO sur www.univ-reunion.fr



★ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

PRÉAMBULE

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant les dispositions particulières des unités d'enseignement d'ouverture (UEO), liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation de ces enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 - Les conditions d'admission

Pour chaque UEO demandée, l'étudiant dépose une demande d'admission sur le portail de gestion des UEO à l'adresse ueo.univ-reunion.fr

Le dossier de candidature comprend une fiche de renseignement dans laquelle le candidat devra classer ses vœux par ordre de préférence. Il pourra également exposer sa motivation pour intégrer l'UEO de son choix et sera en mesure de sélectionner jusqu'à 6 UEO.

L'attestation de responsabilité civile devra obligatoirement être intégrée au dossier de candidature.

Des pièces complémentaires pourront être demandées en fonction de l'UEO choisie (certificat de non contre-indication à la pratique sportive, relevés de notes, documents spécifiques pour justifier des pré-requis nécessaires pour accéder à certaines UEO).

LA CANDIDATURE DEVRA ÊTRE SAISIE EN FONCTION DU CALENDRIER SUIVANT :

Pour les UEO des semestres impairs (S1, S3, S5) :

Vague 1 :

- saisie des vœux des candidats sur le portail de gestion **du 8 septembre au 13 septembre 2020**
- retour des avis pédagogiques et administratifs aux candidats par mail **au plus tard le 17 septembre 2020**
- confirmation du choix des candidats sur le portail de gestion **du 17 au 20 septembre 2020**



UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

Vague 2 :

- saisie des vœux des candidats sur le portail de gestion (ueo.univ-reunion.fr) **du 22 septembre au 4 octobre 2020**
- retour des avis pédagogiques et administratifs aux candidats par mail **au plus tard le 8 octobre 2020**
- confirmation du choix des candidats sur le portail de gestion **du 8 octobre 2020 au 11 octobre 2020**

Une 3^{ème} vague de candidature pourra être organisée en fonction des places vacantes.

Pour les UEO des semestres pairs (S2, S4, S6) :

Vague 1 :

- saisie des vœux des candidats sur le portail de gestion (ueo.univ-reunion.fr) **du 2 novembre au 16 novembre 2020**
- retour des avis pédagogiques et administratifs aux candidats par mail **au plus tard le 23 novembre 2020**
- confirmation du choix des candidats sur le portail de gestion **du 23 novembre 2020 au 27 novembre 2020**

Vague 2 :

- saisie des vœux des candidats sur le portail de gestion (ueo.univ-reunion.fr) **du 1^{er} décembre au 13 décembre 2020**
- retour des avis pédagogiques et administratifs aux candidats par mail **au plus tard le 17 décembre 2020**
- confirmation du choix des candidats sur le portail de gestion **du 17 décembre 2020 au 17 janvier 2021**

Vague 3 :

- saisie des vœux des candidats sur le portail de gestion (ueo.univ-reunion.fr) **du 19 janvier 2021 au 26 janvier 2021**
- retour des avis pédagogiques et administratifs aux candidats par mail **au plus tard le 1^{er} février 2021**
- confirmation du choix des candidats sur le portail de gestion **du 2 février 2021 au 7 février 2021**



★ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

Une 4^{ème} vague de candidature pourra être organisée en fonction des places vacantes.

LES UEO SONT DES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES QUI FONT PARTIES INTÉGRANTES DE TOUTES LES MAQUETTES DES LICENCES ENGAGÉES DANS LA NOUVELLE OFFRE DE FORMATION (NOF), DÈS LA RENTRÉE 2020-2021.

Pour les étudiants qui ne sont pas retenus dans une des UEO choisies, une solution d'inscription leur sera trouvée. L'admission en UEO est conditionnée par les capacités d'accueil.

Pour une UEO donnée, le nombre de candidatures est limité à 200% de la capacité d'accueil totale (soit le double de cette capacité).

A partir du moment où l'étudiant a validé une UEO, il ne peut plus présenter sa candidature une seconde fois à la même UEO.

Un étudiant qui a déjà suivi une UEO mais ne l'a pas validée n'est pas prioritaire pour s'y inscrire à nouveau.

Pour les UEO qui prévoient des niveaux de progression, ces dernières ne peuvent en proposer plus de 3 : niveau « *débutant* », niveau « *intermédiaire* » et niveau « *expert* » (ou autres terminologies équivalentes). Suivant ce schéma, le passage d'un niveau à un autre est possible pour les étudiants.

1.2 - L'inscription à l'UEO

Une fois l'admission validée, les étudiants seront informés par mail des modalités d'inscription relatives de l'UEO choisie.

Après l'inscription pédagogique définitive, la liste des étudiants est transmise par le référent UEO en charge de centraliser les admissions, aux composantes dans lesquelles les étudiants suivent cette formation. Les composantes concernées devront prendre en charge, à la fin de chaque semestre, les résultats obtenus à l'UEO.

1.3 - Objectifs de la formation

Tout au long de la prochaine accréditation de l'Université de La Réunion [NOF 2020-2024], sur les 6 semestres du cursus de Licence et quelle que soit la mention du diplôme choisi, **l'ensemble des étudiants seront amenés à découvrir des unités d'enseignement d'ouverture variées relevant des grandes catégories « arts, cultures et sociétés », « sport et santé », « sciences et techniques », « langues, langages et communications », « média et numérique » et « engagement et entrepreneuriat ».**



★ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

Ces UEO ont pour objectifs de participer à la construction d'un parcours personnalisé de l'étudiant, de promouvoir le développement d'une culture commune et de réussite universitaire en favorisant notamment, la mixité des publics issus d'horizons disciplinaires multiples et en s'attachant à la mise en œuvre d'une offre d'enseignements de qualité.

En ce sens, les UEO seront amenées à évoluer en cours d'accréditation afin de proposer une offre riche et toujours plus adaptée, tant aux différents besoins des étudiants qu'aux enjeux sociétaux du territoire, du national et de l'international.

Les UEO permettront aux étudiants de compléter leurs connaissances et compétences disciplinaires ainsi que de valoriser leurs acquis et leurs orientations en vue d'une meilleure insertion professionnelle.

2. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

2.1 - Organisation générale et composition des enseignements

Nombre et contenu des ueo : catalogue des ueo en ligne sur le site www.univ-reunion.fr

Volume horaire étudiant par UEO : catalogue des ueo en ligne sur le site www.univ-reunion.fr

2.2 - Assiduité aux enseignements

(ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE)

UEO : enseignements obligatoires

Dispense d'assiduité :

Cf. RGE – les étudiants dispensés d'assiduité devront en informer le référent UEO afin de voir les modalités de mise en œuvre pour une inscription dans une UEO adaptée à sa situation.



★ UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

L'absence à une séance de formation est considérée comme justifiée lorsqu'elle a été causée par l'un des motifs suivants : maladie ou incapacité résultant d'un accident, obligations civiles ou militaires légales, mariage de l'apprenant, naissance d'un enfant, décès d'un parent proche, tout cas de force majeure laissé à l'appréciation des responsables pédagogiques des formations.

Quel que soit le motif ayant entraîné une absence considérée comme justifiée, l'apprenant est tenu de transmettre au référent UEO, sous 48 heures, les pièces justificatives correspondantes : certificat médical daté pour la maladie ou une incapacité résultant d'un accident, convocation pour les obligations civiles ou militaires légales, actes pour le mariage de l'apprenant, la naissance d'un enfant, le décès d'un parent proche, incompatibilité de planning liée à la tenue sur un même créneau d'un autre cours de la maquette.

Au bout de 3 absences injustifiées, l'étudiant obtiendra zéro à son UEO.

3. RÈGLES D'ACQUISITION DES ENSEIGNEMENTS

3.1 - Validation

Conformément au projet d'accréditation de la NOF 2020-2024 et au RGE 2020-2021, la valeur d'une UEO est de 2 crédits (ECTS) par semestre.

3.2 - Compensation

Les UEO sont des parties intégrantes des éléments pédagogiques de la Licence et restent avant tout des unités d'enseignement (UE). A ce titre et conformément au RGE, la compensation s'opère entre UE et UEO d'un même semestre.

3.3 - Capitalisation - Conservation

Conformément au RGE, dans le cadre du contrôle des connaissances et des compétences, les matières, les UE et les semestres sont capitalisables. Lorsque la note obtenue à l'UEO est supérieure ou égale à 10/20, l'UEO est définitivement acquise.



* UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
D'OUVERTURE

En cas d'ajournement et de redoublement, les crédits obtenus à l'UEO sont acquis.

3.4 - Le redoublement

Le redoublement n'est pas possible dans une UEO déjà validée. Un étudiant qui a déjà suivi une UEO mais ne l'a pas validée n'est pas prioritaire pour s'y inscrire à nouveau.

4. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

L'acquisition des compétences et connaissances est précisée pour chaque UEO dans le tableau des MCCC (cf. fichier joint en annexe).

